

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demandes de deux permis de construire pour la création d'un parc photovoltaïque, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et de deux réserves incendie, sur un terrain situé aux lieux-dits « Le Courgeon » et « Le Beau Mortier » sur la commune de BOUËR, déposées par la société PARC SOLAIRE DE COURGEONS (RWE)

Par arrêté N°DCPPAT 2026-0196 du 27 juillet 2026, le préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur les demandes de permis de construire N° PC 072 041 24 Z0004 et N° PC 072 041 25 Z0001 déposées par la société PARC SOLAIRE DE COURGEON (RWE), située 50 rue Madame de Sanzillon, 92 110 Clichy, relative à la création d'un parc photovoltaïque, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et de deux réserves incendie, sur un terrain situé aux lieux-dits « Le Courgeon » et « Le Beau Mortier » sur la commune de BOUËR, pendant trente-quatre jours consécutifs, du jeudi 17 septembre 2026 à 14h30 au mardi 20 octobre 2026 à 18h00, dans la commune de BOUËR.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit trente-quatre jours consécutifs, du jeudi 17 septembre 2026 à 14h30 au mardi 20 octobre 2026 à 18h00**, dans la commune de BOUËR. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier relatif aux demandes de permis de construire sur support papier sont consultables en mairie de BOUËR, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public (sous réserve de modifications éventuelles) :

Mairie de BOUËR, 15 rue Pierre Moreau, 72 390 BOUËR :

- Le mardi de 13h30 à 18h00 ;
- Le jeudi de 13h30 à 18h00.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune de BOUËR – 2026 ») et peut également être consulté à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Madame Anne-Marie SPY-LE BORGNE, retraitée de La Poste, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de BOUËR. La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, lors des permanences suivantes :

- **Le jeudi 17 septembre 2026 de 14h30 à 18h00,**
- **Le mardi 6 octobre 2026 de 14h30 à 18h00,**
- **Le mardi 20 octobre 2026 de 14h30 à 18h00.**

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie de BOUËR, soit par correspondance adressée à la commissaire enquêtrice à la mairie de BOUËR, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe mentionné ci-dessus en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr.

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par la commissaire enquêtrice lors de ses permanences, sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la commune de BOUËR ainsi qu'auprès de la société PARC SOLAIRE DE COURGEON (RWE) – 50 rue Madame de Sanzillon – 92 110 Clichy (représentée par Mme Clara MARTINEZ – clara.martinez@rwe.com).

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables en mairie de BOUËR ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera par arrêté sur les demandes de permis de construire en vue de la création d'un parc photovoltaïque, d'un poste de livraison, de deux postes de transformation et de deux réserves incendie, sur un terrain situé aux lieux-dits « Le Courgeon » et « Le Beau Mortier » sur la commune de BOUËR, le parc photovoltaïque aura une puissance totale de 4,57 MWc.

La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant les permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant les permis de construire.